



01 - Ouverture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 décembre 2018 à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Madame Lisa Lee Farman agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 29 novembre 2018. et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018- 02 - Renonciation à l'avis de convocation 12-

335 Cette réunion a été convoquée par courriel à tous les élus par la directrice générale.

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séances. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. Voir les signature sur le document joint.

Conseillers

Signature

conseillers

signatur

Jean-Yves Mathieu

Bruno Giguère

Renée Rodrigue

Joey Veilleux

Maxime Veilleux

Laurier Poulin

2018-12-336 03 - Adoption de l'ordre du jour

01 - Ouverture de la séance

02 - Renonciation à l'avis de convocation

03 - Adoption de l'ordre du jour

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Octroit d'un contrat pour forage du puits OTJ

04.02 - Acceptation du dépassement du coût de facture de la
Compagnie LNA

05 - Varia

06 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour du 4 décembre 2018 soit adopté.

2018-12-337 04 - SUJETS À DISCUTER

2018-12-338 04.01 - Octroit d'un contrat pour forage du puits OTJ

CONSIDÉRANT que la firme LNA a été mandatée pour préparer les documents d'appel d'offre;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sous invitations a été tenu par la firme LNA;

CONSIDÉRANT que certaines irrégularités ont été constatées dans ce processus;

CONSIDÉRANT qu'il y a conséquemment lieu de rejeter toutes les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le contrat envisagé est de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) de sorte que la municipalité peut procéder de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU par le conseiller Maxime Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

De rejeter l'ensemble des soumissions reçues suite à l'appel d'offre lancé par LNA pour le projet No 18-6735-4092 puit OTJ et d'octroyer un contrat de gré à gré à les Puits Gaudreau pour le forage du puits de l'OTJ suivant les conditions générales et particulières spécifiées aux

documents joint à la présente en annexe A. suivant les prix proposé le 4 décembre 2018 par Les Puits Gaudreau.

2018-12-339

**04.02 - Acceptation du dépassement du coût de facture de la
Compagnie LNA**

CONSIDÉRANT que madame Julie Gauthier de la firme LNA annonce une augmentation du coût de ses honoraires pour la Phase 1

CONSIDÉRANT que les raisons qui expliquent les heures supplémentaire investies dans le projet sont les suivantes:

- Vérification de la localisation de la conduite d'égout
- Vérification avec le MDDELCC pour s'assurer de ce qui est permis dans le 3 m;
- Production d'un plan avec des options pour la localisation des cibles
- Et surtout, les restriction d'espace découvertes lors de la première visite du site qui n'avait pas été intégrées dans l'offre de services initiale

POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bruno Giguère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le dépassement de facture au montant de mille deux cent cinquante dollars (1 250\$)

ADOPTÉE

05 - Varia

2018-12-340

06 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Mathieu

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à